

**Décisions du Conseil général soumises au droit de référendum facultatif**

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg informe que les décisions ci-après, prises par le Conseil général le 16 décembre 2014, peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ainsi qu'aux articles 137, 143 et 144 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques.

**Budget des investissements 2015 de la Commune et des Services industriels**

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 34, du 11 novembre 2014;
- le rapport de la Commission financière;

arrête:

**Article premier**

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 34'405'000 francs est adopté; il se présente de la façon suivante:
  - Catégorie I (déjà décidés): Fr. 13'280'000,00
  - Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2): Fr. 21'125'000,00
2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie II, se montant à 710'000 francs, est approuvé.

**Article 2**

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants:

A. **Commune de Fribourg**

- |               |  |                |
|---------------|--|----------------|
| 1. 300.506.16 | <b>Renouvellement du mobilier scolaire et informatique</b>                           | Fr. 300'000,00 |
|               | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |                |
| 2. 401.506.20 | <b>Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants"</b>          | Fr. 100'000,00 |
|               | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |                |
| 3. 420.506.27 | <b>Remplacement d'un fourgon CR 1987</b>   | Fr. 105'000,00 |
|               | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.      |                |

4.	<b>420.506.28</b>	<b>Camion tonne-pompe 1 (1983)</b>	Fr.	<b>600'000,00</b>
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
5.	<b>430.501.07</b>	<b>Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux-roues, transports publics</b>	Fr.	<b>100'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
6.	<b>430.501.08</b>	<b>Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines</b>	Fr.	<b>150'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
7.	<b>430.501.09</b>	<b>Agglo 11.9: Priorisation des Transports publics au giratoire Hôpital Cantonal</b>	Fr.	<b>130'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
8.	<b>430.503.00</b>	<b>Agglo 23.1: Aménagement d'abris vélos aux gares et haltes ferroviaires</b>	Fr.	<b>100'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
9.	<b>520.501.03</b>	<b>Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit</b>	Fr.	<b>1'500'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
10.	<b>520.506.14</b>	<b>Remplacement de véhicules</b>	Fr.	<b>570'000,00</b>
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
11.	<b>520.506.15</b>	<b>Saleuses – remplacement équipement d'hiver</b>	Fr.	<b>130'000,00</b>
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
12.	<b>523.501.04</b>	<b>Eclairage public - renouvellement (subventions Groupe E déduites)</b>	Fr.	<b>500'000,00</b>
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
13.	<b>524.503.00</b>	<b>Remplacement du silo à sel</b>	Fr.	<b>160'000,00</b>
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
14.	<b>531.501.09</b>	<b>Décharge de Châtillon, étape 5</b>	Fr.	<b>3'000'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
15.	<b>532.501.44</b>	<b>Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement</b>	Fr.	<b>3'500'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.		

<b>16.</b>	<b>540.506.04</b>	<b>Développement et intégration de la 3D dans la mensuration officielle et les domaines de SITECOF</b>	Fr.	<b>100'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>17.</b>	<b>611.503.18</b>	<b>Maison de Justice: extension de la climatisation (magasins/dépôts AVF)</b>	Fr.	<b>50'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>18.</b>	<b>611.503.19</b>	<b>Sécurité - nouvelles normes incendies, électricité</b>	Fr.	<b>75'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>19.</b>	<b>611.503.20</b>	<b>Assainissements toitures: réfection d'étanchéités</b>	Fr.	<b>50'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>20.</b>	<b>611.503.21</b>	<b>Assainissements énergétiques: système de chauffage</b>	Fr.	<b>100'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>21.</b>	<b>611.503.22</b>	<b>Hôpital des Bourgeois: détection incendie (modernisation du système d'alarme)</b>	Fr.	<b>160'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>22.</b>	<b>612.503.00</b>	<b>Accueil extrascolaire du Jura (AES): réalisation de 4 pavillons provisoires</b>	Fr.	<b>2'000'000,00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>23.</b>	<b>612.503.95</b>	<b>DOSF CAD: fourniture de chaleur CAD JURACAD</b>	Fr.	<b>200'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>24.</b>	<b>612.503.97</b>	<b>Ecole de la Heitera (Schoenberg): remplacement des vitrages</b>	Fr.	<b>200'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>25.</b>	<b>612.503.98</b>	<b>Ecole de la Neuveville, 2 salles de classe: étude</b>	Fr.	<b>120'000.00</b>
		Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
<b>26.</b>	<b>612.503.99</b>	<b>Ecole de la Heitera, 6 pavillons: études et réalisation 1<sup>ère</sup> étape</b>	Fr.	<b>3'000'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>27.</b>	<b>613.503.31</b>	<b>Arcades: réfection restaurant</b>	Fr.	<b>200'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier.		

<b>28.</b>	<b>615.501.05</b>	<b>Saint-Barthélemy - montage d'un abri bus</b>	Fr.	<b>50'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>29.</b>	<b>620.501.18</b>	<b>Grand-Places: études</b>	Fr.	<b>200'000.00</b>
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
<b>30.</b>	<b>620.501.28</b>	<b>Revitalisation Ville historique, Bourg et liaison verticale: concours Aggro 41.1/41.2</b>	Fr.	<b>270'000.00</b>
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
<b>31.</b>	<b>620.501.29</b>	<b>Aggro 41.6: Passage du Cardinal</b>	Fr,	<b>200'000.00</b>
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
<b>32.</b>	<b>620.501.31</b>	<b>Au fil de la Sarine: renaturation (nature en ville)</b>	Fr.	<b>70'000.00</b>
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
<b>33.</b>	<b>620.501.33</b>	<b>Cordeliers-Grabensaal - liaison piétonne publique</b>	Fr.	<b>130'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>34.</b>	<b>620.501.34</b>	<b>Grandfey – études, réaménagement de la route et des espaces aux abords du Parc de la Poya</b>	Fr.	<b>150'000.00</b>
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
<b>35.</b>	<b>620.501.35</b>	<b>Saint-Léonard: études urbanistiques</b>	Fr.	<b>100'000.00</b>
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
<b>36.</b>	<b>620.501.38</b>	<b>Aggro 41.9: Avenue de Beauregard</b>	Fr.	<b>100'000.00</b>
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
<b>37.</b>	<b>620.503.01</b>	<b>Réfection de statues: Abbé Bovet et Père Girard</b>	Fr.	<b>50'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>38.</b>	<b>621.500.07</b>	<b>Etang du Jura: curage de l'étang</b>	Fr.	<b>90'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
<b>39.</b>	<b>621.506.13</b>	<b>Parcs et Promenades: Cimetière – remplacement véhicule (Mercedes FR 47145)</b>	Fr.	<b>70'000.00</b>
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales		
<b>40.</b>	<b>700.506.38</b>	<b>Extension de la fibre optique</b>	Fr.	<b>75'000.00</b>
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

<b>41.</b>	<b>700.506.39</b>	<b>Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures informatiques dans les écoles</b>	Fr.	<b>60'000.00</b>
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.				
<b>42.</b>	<b>700.506.40</b>	<b>Infrastructure wifi/concentrateur VPN dans les sites communaux</b>	Fr.	<b>60'000.00</b>
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.				
<b>43.</b>	<b>700.506.41</b>	<b>Téléphonie: maintenance du central</b>	Fr.	<b>80'000.00</b>
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.				
<b>44.</b>	<b>911.501.00</b>	<b>Quintzet - terrain synthétique et aménagements divers</b>	Fr.	<b>2'000'000.00</b>
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.				
<b>45.</b>	<b>911.503.00</b>	<b>Schoenberg, terrain Mon-Repos: aménagement de la buvette, couverture gradins, équipement sportif</b>	Fr.	<b>120'000.00</b>
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.				
<b>46.</b>	<b>913.503.01</b>	<b>Patinoire principale: diagnostic de l'état de l'édifice</b>	Fr.	<b>50'000.00</b>
Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.				
<b>B. des Services industriels</b>				
<b>a.</b>		<b>Nouveau système d'informations: renouvellement informatique</b>	Fr.	<b>500'000,00</b>
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.				
<b>b.</b>		<b>Assainissement système de télégestion du central de la Tuffière</b>	Fr.	<b>210'000,00</b>
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.				

### Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

### Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2015, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

### Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

## Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 15'250'000 francs qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2015.

Fribourg, le 16 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Marc BUGNON

La collaboratrice scientifique:

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

\*\*\*\*\*

Le nombre requis de signatures est de **2'591**, soit le dixième des électeurs inscrits.

Chaque liste de signatures doit contenir la demande de référendum, la date à compter de laquelle commence à courir le délai pour la récolte des signatures et celle de son expiration, ainsi que le texte de l'article 105, al. 1 et 3 LEDP.

Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au secrétariat communal de la Ville de Fribourg, dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au **lundi 2 février 2015**.

**LE CONSEIL COMMUNAL**